ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2011-152 du 29 juin 2011 portant nomination au groupe de travail « Mise au point sur la prise en charge de l'insomnie dans le contexte du retrait d'AMM des spécialités Noctran® et Mépronizine® » à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : *ETSM1130525S*

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article L. 162-12-15 ;

Vu la décision DG n° 2011-151 du 29 juin 2011 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé d'un groupe de travail « Mise au point sur la prise en charge de l'insomnie dans le contexte du retrait d'AMM des spécialités Noctran® et Mépronizine® »,

Décide :

Article 1er

Sont nommées membres du groupe de travail « Mise au point sur la prise en charge de l'insomnie dans le contexte du retrait d'AMM des spécialités Noctran® et Mépronizine® » les personnalités dont les noms suivent :

M. ABRAMOVICI (Francis).
Mme ALLAIN-VEYRAC (Gwenaëlle).
M. CHENIQUE (Jean-Benoît).
Mme CIBOIS-HONNORAT (Isabelle).
M. DOUCET (Jean).
M. GREVET (Dominique).
M. LEPINE (Jean-Pierre).
M. PELISSOLO (Antoine).
Mme QUERA SALVA (Maria Antonia).
Mme VIOT-BLANC (Véronique).

Article 2

M. LEPINE (Jean-Pierre) est nommé président du groupe de travail.

Article 3

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 29 juin 2011.

Le directeur général,
D. Maraninchi